



LETTRE OUVERTE AUX ELU(E)S DE L'AUDE

Madame, Monsieur,

Les services des Finances Publiques sont présents au quotidien pour accompagner et conseiller les collectivités locales audoises.

Toutefois, depuis maintenant plusieurs années, de graves menaces pèsent sur la pérennité de ces missions : depuis 11 ans, 15 trésoreries de proximité ont été supprimées dans le département de l'Aude...

Avec la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » promu par l'ancien ministre de l'Action et des comptes publics Gérald Darmanin en 2019, pas moins de 5 trésoreries ont fermé leurs portes (Bram, Cuxac-Cabardès, Durban-Corbières, Peyriac-Minervoises, Leucate), 3 ont été transformées en antennes prétendument pérennes (Castelnaudary, Lézignan-Corbières, Quillan), au profit de regroupement dans des centres industriels de traitement de la comptabilité des collectivités locales situés à Carcassonne, Limoux et Narbonne.

D'ores et déjà, il apparaît évident que le service public des Finances ne peut plus être assuré au plus près de vos attentes dans le cadre de ces structures, ce qui conduira, à l'avenir, à une externalisation de ces prestations, aujourd'hui gratuites pour les collectivités locales, à des entreprises commerciales privées.

Ce démantèlement accéléré du service public des Finances dans l'Aude se poursuit désormais avec les missions foncières.

Le projet du « Foncier innovant » est issu du grand plan d'investissement financé par le fonds de transformation de l'action publique, il s'appuie sur les algorithmes de l'intelligence artificielle, et consiste à automatiser le processus de détection des constructions ou des aménagements non déclarés. L'objectif étant de cibler les anomalies déclaratives, qu'elles proviennent d'erreurs, manquements ou fraudes, afin de les intégrer dans les bases d'imposition aux taxes locales. La finalité est louable, assurer l'équité et la justice fiscale par une imposition appropriée des biens. En plus de cette détection à des fins fiscales, le projet du « Foncier innovant » vise à automatiser la mise à jour du plan cadastral exclusivement pour les bâtiments et piscines, en exploitant les prises de vues aériennes de l'IGN.

Les prestataires choisis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) étant Capgemini et Google.

Malgré la communication rassurante de la DGFIP vantant les prétendus résultats mirobolants de ce « Foncier Innovant », la réalité de cette expérimentation est moins réjouissante :

- le nombre de piscines détectées sans imposition sur les départements pourtant fortement "piscinées" est dérisoire. Pour le Var, +/- 30 % des éléments détectés sont non taxables ou ne sont pas des piscines. Pour le Morbihan, la moyenne réelle porte sur deux piscines par commune, le gain en recettes serait donc insignifiant.

- La détection automatique des bâtiments isolés et sans imposition, révèle que +/- 80% ne sont pas taxables au regard du Code Général des Impôts (construction agricoles ou locaux de collectivités publiques). Sont par ailleurs repérées incongrûment des ombres ou des zones de parking. La détection est paramétrée pour une surface ayant un seuil minimum non communiqué, privant ainsi la possibilité de répertorier les petites

constructions répondant pourtant aux critères d'assujettissement aux taxes foncières, d'habitation et d'urbanisme.

- La mise à jour automatisée du bâti au plan cadastral est pour l'heure inexploitable, les bâtiments décelés sont représentés avec un périmètre de type timbre poste avec crénelures. Sans compter les ombres et places de parking pris en bâtiments et qui sont en réalité fantômes. On ne peut donc pas parler d'imprécisions mais d'erreurs systémiques.

- La couverture par les photos aériennes de l'IGN étant au mieux triennale, le process sera donc inopérant dans l'intervalle.

Malgré ces résultats inappropriés, la DGFIP semble vouloir supprimer définitivement les missions essentielles de détection fiscales et topographiques (mise à jour du plan) assurées par les géomètres du Cadastre pourtant présents sur le terrain et derniers agents de l'État à le parcourir régulièrement.

La corollaire d'une généralisation de cette expérimentation vise nationalement à la suppression de 300 postes de techniciens du cadastre. Plus de la moitié de ces postes sont déjà non pourvus alors que la généralisation sur l'ensemble des départements n'est pas engagée. Au stade actuel de cette expérimentation, la DGFIP a difficilement avoué (et certainement minoré) son coût, 24 millions d'euros. Aussi, que penser des prestataires, Google dont la gymnastique permanente est de se soustraire à l'impôt et Capgemini en sous-traitance à Madagascar. À savoir également qu'un premier prestataire (Accenture) avait jeté l'éponge après une expérimentation sur trois départements moyennant un contrat de 20 millions d'euros.

Spécificités pour l'Aude.

Depuis 2008 et la déstructuration par l'éclatement du centre des impôts fonciers (CDIF), le service du cadastre avait perdu ses missions fiscales. Durant toutes ces années les agents ont dénoncé le fait que la topographie était indissociable de la fiscalité, tant leur imbrication est fondamentale dans le recensement de la matière imposable et le suivi des permis de construire et déclarations préalables. C'est un travail en symbiose avec les collectivités locales qui permet de leur apporter une aide indispensable, principalement lors des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID).

Depuis septembre 2021 la direction est revenue en arrière en réhabilitant en partie le service du cadastre pour lui réattribuer cette mission fiscale, restructurant ainsi les services à l'inverse par la création d'un service des impôts fonciers (SDIF).

Conséquences.

Après le développement de ce « Foncier innovant », la mission topographique viendrait à disparaître à très court terme pour recentrer la mission des géomètres du Cadastre sur le « tout fiscal » mais principalement par un traitement et une vision depuis le bureau. Les collectivités vont donc définitivement perdre leurs géomètres publics, en tant que possibles interlocuteurs directs, et les informations de terrain qu'ils recueillent au fil des parcours en communes.

Ce nouvel outil n'étant pas efficace en phase actuelle, la suppression d'emploi de géomètres et de la mission topographique aura des conséquences sur la bonne fiabilisation des bases d'imposition. Les communes et les administrés devront faire appel à des prestataires ou un géomètre expert pour palier l'abandon d'un pan du service public. Actuellement, le cadastre assure l'intégralité de la mise à jour du plan, les contentieux qui y sont liés, il offre aussi aux collectivités et établissements publics la faisabilité de documents d'arpentage lors des acquisitions foncières. Les collectivités devront être plus vigilantes sur la surveillance du recensement et le suivi de la matière imposable (changement d'affectation, constructions sauvages), à moins de faire intervenir un prestataire conseil en fiscalité, prestations bien entendu payantes.

Pour toutes ces raisons, les représentants des personnels interpellent l'ensemble des élus, en intersyndicale, sur l'avenir du Cadastre et le fort risque d'externalisation ou de transfert aux collectivités locales de tout ou partie de ces missions. Nous souhaitons le vote dans chaque collectivité d'une délibération contre ce démantèlement nocif, en demandant le maintien de toutes les missions historiques et régaliennes des géomètres impliquant leur présence au quotidien au plus près des collectivités.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information sur ce sujet essentiel.